



Forum: Hors Sujet !!

Topic: Recherche personne calée en droit du travail!!!!

Subject: Re: Recherche personne calée en droit du travail!!!!

Posté par: DEF13

Contribution le : 11/8/2007 17:54:34

Salut,

Bon, j'ai plus ou moins vécu la même chose que toi ... Je me bats depuis 2 ans et 2 mois ...

Mon affaire est plus compliqué, mais elle suit plus ou moins le même schéma que la tienne.

1- Le licenciement n'est pas obligatoire, mais le versement des salaires l'est au bout d'un mois après la 2^{ième} visite à la médecine du travail : Article L122-24-4 du code du travail !

2- Si vous êtes plusieurs dans la même situation au sein de cette "entreprise", demandez un rdv collectif pour déclencher une nouvelle enquête de l'Inspection du Travail. N'oubliez pas de résumer les situations, individuelles et collectives, par un RAR.

3- Envoyer ce même RAR à la Médecine du Travail.

4- Consulter un avocat spécialisé dans le droit du travail pour déclencher une procédure en référé au prud'homme. C'est une procédure rapide, rien ne t'empêchera de les attaquer pour harcèlement moral par la suite.

5- Enfin, n'hésite pas à porter plainte au commissariat de police le plus proche de ton entreprise, pour non paiement des salaires. Ça sert à rien, mais ça fait toujours peur à l'employeur.

Quoiqu'il en soit, sache que ça va être très dur moralement ... Mais on n'est pas des merdes !!!